

Club Leo Lagrange Gymnastique – Nantes- Inscription saison 2019/2020

Mail : gymleolagrange@hotmail.fr

Lieu entrainements : Gymnase de la Noë Lambert – 42 bd des Poilus – 44300 NANTES

Renseignements et inscriptions : sandrineperouzevoisin@gmail.com

Début de la saison : Semaine 37 du 9 au 13 Septembre 2019

Le premier cours sera obligatoirement en présence de parents pour échanger sur le fonctionnement de l'année et répondre aux différentes questions.

LES HORAIRES sont prévus à titre indicatif, mais le club fonctionnant en partie avec des bénévoles, des modifications peuvent être apportées.

En cas d'absence au cours, merci de bien vouloir prévenir l'entraîneur au 07.69.35.09.75

TARIFS – SAISON 2019 – 2020

La cotisation est annuelle et indivisible.

Son montant est calculé en fonction du nombre d'entrainements hebdomadaires.

Elle comprend outre la cotisation au club, la licence, l'assurance à la Fédération Française de Gymnastique et pour les compétiteurs les éventuels engagements aux compétitions.

Sauf cas de force majeure et un justificatif traité individuellement, aucun remboursement ne sera accordé.

Aucune annulation de dossier après le 15 Octobre ne permettra un remboursement quelconque.

Le tarif pour la saison 2019/2020 est de :

- entrainement hebdomadaire, Baby Gym.....170,00 €
- Groupe Loisirs, non compétitif, 1 entrainement hebdomadaire.....170,00 €
- Groupe loisir adulte, non compétitif, 1 entrainement hebdomadaire.....170,00 €
- Groupes compétitifs GAM ou GAF, 2 entrainements hebdomadaires.....200,00 €
- Groupes compétitifs GAM ou GAF, 3 entrainements hebdomadaires.....230,00 €

A compter de la deuxième inscription, une réduction de 10 € sera effectuée sur chaque licence supplémentaire.

Tout licencié doit cotiser au tarif du groupe dans lequel il est inscrit, même si par convenance personnelle, il est amené à ne pas suivre la totalité des entrainements du groupe.

Toute inscription dans un groupe de compétiteurs implique l'obligation de participer aux compétitions pour lesquelles il est inscrit. A défaut, le club est pénalisé. L'amende sera facturée aux parents (de 150 à 350 euros)

La cotisation est payable à la remise du dossier. Voir sur fiche d'inscription les diverses modalités proposées mais l'INTEGRALITE des éléments de paiement devra être remis à l'inscription. Le 1^{er} encaissement se fait fin septembre.

TENUE OBLIGATOIRE POUR LES GROUPES COMPETITEURS : Obligation de la FFGYM.

Pour les GAF : **Justocorps obligatoire** du Club pour les compétitions

Pour les GAM : Léotard du club, le short et le sokol du club lors des compétitions

Une séance d'essayage sera organisée lors du premier cours pour passer les commandes. Le paiement sera exigé à la commande mais l'encaissement n'aura lieu qu'à la livraison.

Lors des entrainements, une tenue adéquate à la pratique de la gymnastique est demandée. Les cheveux longs sont attachés. Pour des raisons de sécurité, pas de pinces à cheveux, bijoux, foulards et autres couvre-chefs.

Il est conseillé de se munir d'une gourde d'eau pour se réhydrater pendant les pauses d'entrainements.

Lors des compétitions à l'extérieur, il est recommandé de pratiquer le co-voiturage entre les gymnases, les juges et les entraîneurs.

LE DOSSIER A REMETTRE POUR VALIDER L'INSCRIPTION COMPREND :

- 1- La fiche d'inscription correctement complétée
- 2- Le certificat médical avec mention "COMPETITION" si nécessaire – Voir documentation de la FFGYM
- 3- Le document pour le droit à l'image
- 4- Le bulletin N°2 de l'assurance obligatoire de la FFG, correctement rempli et signé. (Le montant est déjà compris dans la cotisation)
- 5- L'intégralité du règlement suivant modalités proposées. Aucun encaissement ne se fera avant le début de la saison.

NB : Si plusieurs inscriptions, les règlements seront établis distinctement pour chaque dossier.

Réduction accordée en cas de fratrie

Nous acceptons les chèques, chèques vacances, coupons SUPER U et les coupons sport

Rappel aux parents accompagnateurs :

L'enfant doit être accompagné par son parent jusqu'à la salle d'entrainement pour s'assurer de la présence de l'entraîneur. A la fin du cours, l'enfant ne doit pas sortir seul sur le parking. Il doit être accompagné d'une personne.

En dehors des cours, l'enfant est **sous la responsabilité exclusive des parents et ne doit monter sur aucun agrées.**